



Le 11 mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

M. G. Arseneault
SOINS DE SANTÉ
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Flemming
L'hon. M. Flemming
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

CORONAVIRUS

M. D'Amours

L'hon. M. Flemming

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Mitton

L'hon. M. Higgs

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

FISCALITÉ

M. Austin

L'hon. M. Steeves

M. Austin

L'hon. M. Steeves

CORONAVIRUS

M. D'Amours

L'hon. M. Flemming

M. D'Amours

L'hon. M. Flemming

M. C. Chiasson

L'hon. M. Cardy

M. C. Chiasson

M. C. Chiasson

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Je ne vais pas entamer la période des questions, mais il est d'usage, à ce moment-ci du calendrier parlementaire, de prolonger la période des questions de 15 minutes. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger ainsi la période des questions. Merci.

Le président (l'hon. M. Guitard) : Avons-nous le consentement unanime pour prolonger la période des questions de 15 minutes?

Des voix : Oui.

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Il est bon d'être de retour à l'Assemblée législative. Je peux vous l'assurer, Monsieur le président. Beaucoup, beaucoup de choses se sont passées depuis notre dernier jour de séance en décembre. Beaucoup de choses se sont passées. Revenons toutefois sur le mois de décembre, sur le moment où nous étions ici, à l'Assemblée législative. L'opposition officielle a posé de nombreuses questions pertinentes sur les soins de santé et les hôpitaux ruraux. Le premier ministre et le ministre de la Santé ont clairement dit que nous étions alarmistes et ils n'ont jamais répondu aux questions. Ensuite, il y a eu le 11 février.

Monsieur le président, lorsque nous écoutions le discours du budget, hier, absolument rien ne nous a clairement indiqué que la mesure présentée le 11 février ne se produirait pas de nouveau. Ma question s'adresse au premier ministre. Est-il possible que les compressions et les changements en question se produisent de nouveau pendant le mandat de votre gouvernement?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce qui est clair, c'est que nous sommes aux prises avec une grave crise au sein de notre système de santé provincial, et ce qui n'est pas clair, c'est la raison pour laquelle des personnes refusent d'admettre que des défis se posent à nous. Ce que j'ai dit, au sujet de l'ensemble des mesures de réforme prévues, c'est que, oui, le plan de mise en oeuvre était inadéquat. Il était impossible d'obtenir une réponse à certaines questions, ce qui est inacceptable.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

J'ai eu un certain nombre de conversations avec les maires des diverses collectivités touchées et j'ai prévu, comme je l'ai dit, participer à la tournée, c'est-à-dire la tournée de consultations. Savez-vous quel genre de rétroaction je reçois, Monsieur le président? Nous savons qu'il y a un problème et nous voulons fournir notre aide ; nous voulons participer à la recherche de solutions. Les gens ne ferment pas les yeux sur la situation et ne disent pas qu'il n'y a aucun problème, Monsieur le président. Les gens veulent être informés. Ils veulent fournir leur aide et ils veulent trouver des solutions créatives. Changerons-nous donc le processus? Absolument. Trouverons-nous des solutions en collaboration avec les collectivités? Absolument. Préférerons-nous nous mettre la tête dans le sable et fermer les yeux sur la crise en matière de santé qui se dessine dans la province? Non, Monsieur le président, nous n'agissons pas ainsi.

M. Melanson (Dieppe, L) : Monsieur le président, en ce qui concerne les critères du premier ministre, il a dit que, si nous avons des questions claires, le gouvernement donnerait des réponses claires. Je ne vais pas répéter tout le préambule, mais je vais répéter ma question. En ce qui concerne les mesures que vous avez présentées le 11 février et qui visaient l'élimination des services d'urgence la nuit dans six hôpitaux ruraux — oui ou non, Monsieur le premier ministre —, est-il possible que votre gouvernement présente de nouveau les changements en question? Oui ou non?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce que le député d'en face ne semble pas vouloir reconnaître, c'est le fait que nous avons un problème. Nous avons dit que nous rencontrerions les gens de chaque collectivité et discuterions de la situation et nous avons aussi dit que nous organiserions en juin un sommet sur la santé afin de mettre tous les enjeux sur la table, notamment l'accès aux services d'urgence et la capacité de notre service d'ambulance de répondre aux besoins en milieu rural.

Monsieur le président, tous les enjeux sont mis sur la table. Voilà qui comprend tout. Nous pouvons en discuter ouvertement avec les gens de chaque collectivité et leur demander leur avis sur la façon d'améliorer les soins de santé, non seulement pour en assurer la viabilité, mais aussi pour les améliorer dans l'avenir. Monsieur le président, dans plusieurs des hôpitaux en question, au moins 50 % des gens nécessitent un autre niveau de soins, soit des soins de longue durée. Nous n'avons pas la capacité de gérer une telle situation. Les parlementaires d'en face le savent. Travaillons ensemble pour affronter la réalité et éviter la division et l'inaction. Il ne faut pas rester les bras croisés.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, L) : Monsieur le président, lorsque nous écoutons ce que dit le premier ministre, cela devient réellement une question de confiance. Comme nous le savons tous, un discours du budget devient un outil de relations publiques qui soulève les éléments les plus positifs d'un budget. Toutefois, ce sont les choses non dites dans un discours du budget qu'il faut toujours remettre en question. J'écoute le premier ministre ce



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

matin. Il donne davantage l'information selon laquelle tout est sur la table, sans avoir répondu non ou oui à ma première question. Cela veut dire qu'il est toujours possible que ce qui a été annoncé le 11 février soit remis sur la table et que le premier ministre actuel voudra aller de l'avant.

Monsieur le premier ministre, par votre entremise, Monsieur le président, comment la population peut-elle avoir confiance et comment pouvons-nous croire que ce que vous dites est ce qui est écrit dans le discours du budget?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, à mon avis, il est assurément très clair que nous prenons toutes les mesures que nous avons annoncées lorsque nous avons lancé le programme, il y a 16 ou 17 mois. Nous avons élaboré un plan. Nous avons mis au point des ressources matérielles viables dans notre province. Nous avons dit que nous investirions davantage dans les soins de santé, l'éducation et l'aide sociale, et c'est justement ce que nous faisons. Nous avons dit que nos indications... Nous voulons que nos mesures donnent des résultats et nous voulons mesurer ces résultats. Dans notre discours du budget, nous avons dit que nous réduirions de moitié les inscriptions à la liste d'attente pour des soins primaires. Nous voulons que 18 000 personnes de plus aient accès à des soins de santé primaires. Nous voulons réduire les temps d'attente liés aux interventions et aux arthroplasties de la hanche et du genou pour les ramener à moins d'un an ou même à moins de six mois. Les temps d'attente actuels sont inacceptables.

Monsieur le président, afin de corriger les lacunes du système de santé du Nouveau-Brunswick — dont tout le monde se rend compte, sauf les personnes que je regarde dans la salle —, nous devons tout mettre sur la table et réfléchir à la façon dont nous utilisons nos ressources pour obtenir des résultats optimaux. Nous voulons donc l'aide de chaque personne de la province. Avons-nous convenablement noué le dialogue avec la population? Non, Monsieur le président. Allons-nous convenablement nouer un dialogue avec la population? Absolument.

M. Melanson (Dieppe, L) : Monsieur le président, les propos du premier ministre ce matin confirment ce que beaucoup de personnes du Nouveau-Brunswick disent, soit que le plan annoncé le 11 février n'est pas annulé, mais seulement en suspens. Le plan est seulement en suspens, et sa mise en oeuvre, remise à plus tard.

Le ministre de la Santé a fait quelques observations et a dit qu'il n'y avait qu'un plan. Il l'a dit publiquement. Quant aux consultations, il a dit qu'il y en avait eu suffisamment. Il a dit cela publiquement. Maintenant, le premier ministre dit qu'il y aura d'autres consultations. Qui a raison? Monsieur le président, un médecin très respecté de Sackville a dit que le sommet sur la santé constituait de fausses consultations — de fausses consultations. Donc, Monsieur le président, de quel plan s'agit-il? S'agit-il du plan que le ministre de la Santé a

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qualifié d'unique ou du plan que le premier ministre a qualifié d'élément devant figurer parmi d'autres? De quel plan s'agit-il? Vous l'avez dit publiquement. Le plan est seulement en suspens. Allez-vous le mettre en oeuvre?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous avons un plan, et il consiste à corriger le système de soins de santé pour l'avenir de la province. Voilà qui fait contraste avec le seul plan des gens de l'opposition, qui consiste à dire ceci : Comment pouvons-nous faire tomber le gouvernement pour que nous puissions continuer nos activités, soit dépenser davantage, percevoir plus de taxes et impôts, faire partir les gens de notre province et ne pas assurer les services nécessaires? C'est le seul plan qu'ont les gens d'en face, Monsieur le président.

Il est inadmissible de dire que nous avons un problème et que nous allons démissionner ou abandonner. Monsieur le président, nous n'abandonnons pas. Nous allons axer nos efforts sur l'obtention de résultats pour la province. L'idée de diviser la province entre le Nord et le Sud est très regrettable. Michelyne Paulin, présidente du conseil d'administration du Réseau de santé Vitalité, a dit qu'il s'agissait d'une des rares fois où les réseaux Vitalité et Horizon travaillaient ensemble pour assurer le maintien du système de santé. Quelle réussite, Monsieur le président! Ne faisons pas du dossier un enjeu linguistique. Ne faisons pas du dossier un enjeu entre le Nord et le Sud. Faisons du dossier un enjeu de santé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, L) : Monsieur le président, lorsqu'on donne l'occasion au premier ministre de parler, il change évidemment son discours. Lorsqu'il a mis sur pause son plan, il a blâmé les réseaux de santé. Aujourd'hui, il semble vouloir leur donner un peu de mérite. On ne sait pas trop ce que le premier ministre nous dit, car il a perdu de la crédibilité et certainement la confiance de la population.

Monsieur le président, le ministre de la Santé dit qu'il y a un plan et le premier ministre dit qu'il y aurait un plan. Pourquoi le premier ministre ne dévoile-t-il pas le plan au complet?

Le premier ministre a mis la phase 1 sur pause et la phase 2 n'est toujours pas connue, mais, lui, il la connaît. Et qu'en est-il de la phase 3? Dévoilez le plan au complet ; soyez transparent, afin que la population sache à quoi s'attendre et que rien ne soit caché en matière de santé.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, j'ai vu quelque chose d'intéressant deux ou trois jours après que la réforme de la santé initiale a été présentée puis suspendue. Il s'agit d'un gros document épais que le gouvernement précédent avait en

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

sa possession durant tout son mandat. Dans le document étaient proposés des changements radicaux liés aux soins de santé et aux hôpitaux dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick — des changements radicaux.

N'est-il pas curieux que le seul plan des gens de l'ancien gouvernement ait été dévoilé après qu'ils ont quitté le pouvoir? Il y en avait un. Je viens de voir le document. Nous devrions peut-être en parler, étant donné que c'est un document important. Nous ne comptons pas réaliser tous les changements qu'il contient. Nous comptons trouver un moyen pour sauver les soins de santé dans notre province. Nous comptons trouver un moyen pour voir à ce que les patients qui ont besoin de soins de longue durée ne passent pas leur temps couchés dans des lits d'hôpitaux, mais disposent d'un centre d'activités et puissent vivre dans la dignité. Nous devons remédier à la situation. Il est très regrettable que, à cause de jeux politiques, ce ne soit qu'ici qu'on ferme les yeux sur la situation. Monsieur le président, nous ne ferons pas abstraction de la situation et nous travaillerons avec les collectivités pour la régler.

M. Melanson (Dieppe, L) : Monsieur le président, à propos de jeux politiques, le ministre de la Santé a dit que l'objectif du plan, c'était que son parti remporte les élections dans le Nouveau-Brunswick urbain. Ce sont les gens du gouvernement qui ont commencé ce jeu politique. Il s'agissait de leur stratégie. Je demande donc au premier ministre, par votre entremise, Monsieur le président...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Guitard) : À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, L) : Pourquoi le premier ministre ne dévoile-t-il pas l'ensemble du plan, soit la phase 1, que son gouvernement a annoncé le 11 février, puis les phases 2 et 3, lesquelles, on s'en doute, viseraient les grands hôpitaux régionaux? Pourquoi de tels renseignements ne sont-ils pas publics? Nous voulons que le premier ministre nous le dise. Il est question ici du chef qui a dit que, désormais, il consulterait la population. Il va prendre les choses en main. Il va se rendre dans plusieurs collectivités pour parler aux gens, ce qu'il aurait dû faire avant de... Donnez-nous tous les faits, ceux concernant la phase 1, la phase 2 et la phase 3. Quel est le plan auquel le ministre de la Santé et vous faites allusion? Nous avons besoin de le savoir.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, la déclaration faite par le député d'en face induit la Chambre en erreur, s'il avance que j'ai déclaré...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Il ne vous est pas permis d'utiliser... Monsieur le ministre, veuillez ne pas utiliser l'expression « induire en erreur ». Vous avez la parole.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Veuillez me fournir la preuve que j'ai prononcé de tels propos. J'aimerais bien le voir. Je ne me souviens pas d'avoir dit cela, et il serait étonnant que j'aie tenu de tels propos.

En tout cas, la situation dans laquelle nous nous trouvons et que les gens ne prendront pas à la légère, c'est que nous sommes aux prises avec une grave pénurie de professionnels de la santé. Nous peinons à remplacer tous les médecins qui partent à la retraite. Nous peinons à pourvoir les postes en soins infirmiers à la même vitesse qu'ils sont laissés vacants. Les travailleurs de la santé ne sont pas remplacés au même rythme qu'ils quittent leur poste. Tout le monde à la Chambre le sait. Donc, il faut élaborer un plan...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, L) : Monsieur le président, le premier ministre ne nous a pas encore parlé du plan dans son intégralité. À mon avis, lorsqu'on souhaite changer le système de santé, il importe de... Les enjeux sont si grands : l'accès de la population aux soins de santé, les fournisseurs de soins et les collectivités. Les gens veulent participer à la recherche de solutions ; cependant, le premier ministre n'a pas rendu publique l'intégralité du plan. Nous avons entendu parler de la phase 1, et le ministre de la Santé a dit qu'il s'agissait du seul plan. Nous n'avons entendu parler ni de la phase 2, ni de la phase 3, ni du fait qu'il y aurait peut-être d'autres phases. Le premier ministre peut-il prendre la parole aujourd'hui — comme il le dit, une réponse raisonnable sera donnée à une question raisonnable — et nous dire à quel moment il rendra publics dans son intégralité le plan et la réforme des soins de santé qu'il a en tête?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le tout est intéressant. Je parlais du document que l'ancien gouvernement avait en sa possession, celui que j'ai vu il y a environ trois semaines. Je ne peux que supposer que l'ancien ministre des Finances l'a déjà vu, étant donné qu'il s'agit d'un document que l'ancien gouvernement a eu tout au long de son mandat.

Par conséquent, entendons-nous sur une chose, Monsieur le président. Il y a un sommet sur les soins de santé qui s'en vient ; entendons-nous donc pour dire que les partis ont tous un rôle à jouer en ce qui concerne la présentation de tous les faits. Je serai le premier à prendre la parole pour présenter tous les faits. Décidons qui participera au sommet, Monsieur le président ; toutefois, ne faisons pas abstraction de la situation. Saisissons l'occasion de nous attaquer aux enjeux que des gouvernements successifs n'ont pas su affronter.

Monsieur le président, j'ai dit que je n'étais pas ici pour le bien de ma santé. J'espère toutefois disposer d'un régime de soins de santé quand je prendrai ma retraite un de ces jours. Il se peut que ce soit plus tôt que tard. Qui sait?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Guitard) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Il demeure que je ne tournerai pas le dos à la crise qui sévit dans le secteur des soins de santé de la province.

[Original]

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance semble agir seul en ce qui concerne le dossier de la maladie à coronavirus en prenant des mesures extraordinaires. Cependant, nous aimerions beaucoup mieux entendre publiquement ce qu'ont à dire les responsables de la Santé publique.

Le ministre de la Santé est actuellement silencieux en ce qui a trait au dossier de la maladie à coronavirus. Pourtant, il est le ministre responsable de la santé et de la santé publique au Nouveau-Brunswick. Le ministre de la Santé peut-il nous confirmer que les responsables de la Santé publique endossent entièrement la position de son collègue?

[Traduction]

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Je vous remercie de la question. Ce sont les responsables de la Santé publique qui s'occupent des questions du genre. Je ne sais pas ce qui en est pour le député d'en face, mais je ne suis pas titulaire d'un diplôme en médecine avec spécialisation en infectiologie. Je fais confiance, en tant que ministre, aux employés de la Santé publique. Je m'appuie sur le travail que réalisent les D^{res} Russell et Muecke.

Le travail que les employés de la Santé publique ont accompli pour la province est exemplaire. Qu'il s'agisse de la légionellose, de la rougeole, de l'hépatite, de la listériose, du SRAS, du virus Ebola ou du SRMO, nous pouvons constater le travail hors pair que nos employés de la Santé publique ont accompli. La Chambre devrait les remercier du travail qu'ils réalisent. La Chambre devrait les appuyer et les encourager dans leurs efforts.

Si le ministre de l'Éducation veut faire preuve de prudence quant à la protection des enfants du Nouveau-Brunswick, eh bien, bravo, puisque...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, les gens de ma circonscription, tout comme bon nombre de personnes dans la province, ne font plus confiance à la direction du réseau Horizon. La semaine dernière, le conseil municipal de Sackville a approuvé à l'unanimité une motion réclamant la démission de la directrice générale. Le manque de confiance s'explique par de nombreuses raisons, notamment l'absence totale de consultations auprès des médecins, du personnel infirmier, des travailleurs paramédicaux et d'autres professionnels de la santé ainsi que de nos collectivités. Il y a un manque de confiance envers la direction actuelle du réseau Horizon quant au fait d'engager des consultations avec nos collectivités.

John McGarry, président du conseil d'administration du réseau Horizon, a dit lundi que le public ne pouvait pas mettre son veto à la réforme des soins de santé. Cela ne ressemble pas à quelqu'un qui est ouvert à d'autres idées. Compte tenu du manque de confiance clairement exprimé par les gens de Sackville et par un nombre croissant de responsables de districts de services locaux et de municipalités dans la province envers la directrice générale et le président du conseil d'administration du réseau Horizon, le ministre de la Santé demandera-t-il à ces derniers de démissionner?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci de la question. Je vous en suis reconnaissant. J'ai aussi reçu les lettres en question et je comprends l'angoisse et les préoccupations exprimées. J'ai dit que je voulais faire un bilan avec toutes les personnes responsables du plan de mise en oeuvre pour que nous puissions comprendre ceci : Où avons-nous de meilleures chances de réussite, où aurions-nous pu apporter des améliorations et, enfin, comment pouvons-nous consulter convenablement différentes régions de la province? Voilà où on s'écarte un peu de la tradition. Que s'est-il toujours produit? Ce qui s'est toujours produit, c'est qu'on n'a fait que congédier les gens et recommencer, mais cela n'a rien donné. Cela n'était que du recyclage.

Mon but ici n'est pas de nier quoi que ce soit, ni de défendre ni de soutenir quiconque d'entre nous ayant participé au processus. Je dis simplement que je veux comprendre, examiner et déterminer ce que nous devrions faire autrement, de quelle façon nous allons le faire et qui seraient les personnes les mieux placées pour gérer cette façon différente de faire les choses. En tout cas, je ne veux pas reculer, réinventer la roue et perdre du temps pendant encore deux, trois ou quatre ans, car, Monsieur le président, le temps presse.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, les gens de Kent-Nord et de partout dans la province ont perdu confiance dans la haute direction du Réseau de santé Vitalité.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

D'ailleurs, la Commission de services régionaux de Kent ainsi que la Commission de services régionaux Péninsule acadienne ont respectivement demandé le congédiement et la démission du PDG du Réseau de santé Vitalité, Gilles Lanteigne.

Il existe amplement de raisons pour ce manque de confiance, incluant le manque de consultation avec les médecins, le personnel infirmier, les travailleurs paramédicaux, les pompiers, la GRC et nos collectivités. D'ailleurs, la vice-présidente du Réseau de santé Vitalité, Norma McGraw, une membre élue démocratiquement et non nommée par le ministre, a démissionné du conseil d'administration en disant ne jamais avoir voté sur cette réforme proposée.

Considérant la perte de confiance des gens de Kent, de nos élus et de nos collectivités partout dans la province, le ministre de la Santé demandera-t-il la démission du PDG et de la présidente du conseil d'administration? Et, tant qu'à faire, démissionnera-t-il lui-même?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, encore une fois, je dirais que l'objectif est de comprendre tous les enjeux qui entourent l'exercice et les secteurs où il nous est possible de faire mieux. Cela signifie-t-il que d'autres personnes devraient mener l'exercice dans l'avenir? Peut-être que oui, mais la décision ne sera pas fondée simplement sur une critique, car aucun de nous n'est en mesure d'expliquer ni de comprendre ce qui a motivé le tout.

Lorsque quiconque démissionne d'un conseil ou quitte notre parti, ce qui est préoccupant, c'est que ce n'est pas ainsi que nous réglerons les problèmes de la province. Ce n'est pas ainsi que nous relancerons le Nouveau-Brunswick. Nous ne le relancerons pas en démissionnant ni en abandonnant. Nous le relancerons en examinant les enjeux, en comprenant nos lacunes, en prenant des mesures et en faisant marche arrière s'il le faut ; toutefois, Monsieur le président, au bout du compte, nous devons aller de l'avant. Voilà notre objectif. Au fur et à mesure que nous nous améliorerons à ce chapitre, je suis sûr que nous trouverons de nouvelles façons de travailler avec chaque collectivité afin de fournir les meilleurs soins de santé possible, et nous protégerons notre population.

FISCALITÉ

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Encore une fois, j'ai été très content de voir que le gouvernement actuel avait accédé à notre demande de réduction fiscale, notamment la double imposition et l'impôt applicable aux biens non résidentiels. La réduction fiscale et la déréglementation sont des facteurs déterminants de



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

la prospérité économique et, en tant que province, nous devons faire tout notre possible pour stimuler la croissance du secteur privé.

Je crois que la suppression de la double imposition doit avoir un double effet. Tant les propriétaires que les locataires doivent y trouver un avantage, surtout compte tenu de la crise du logement que nous connaissons dans la province. Ma question s'adresse au ministre des Finances. S'agissant de la réduction de la double imposition de 50 % sur quatre ans, comment peut-il s'assurer que les locataires dans la province en profiteront d'une façon ou d'une autre?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face de poser une question au sujet du budget.

Nous nous évertuons à surveiller la situation. Nous nous efforçons de parler aux propriétaires et aux gens de l'association, et nous voulons transmettre du mieux que nous pouvons les économies aux locataires. Nous avons parlé aux propriétaires de geler les loyers. Nous leur avons parlé de rénover les bâtiments. Nous leur avons parlé d'un certain nombre d'aspects différents et nous continuerons de surveiller la situation pour nous assurer qu'elle s'améliore. Les propriétaires tireront parti de la mesure, mais nous voulons qu'elle profite à tous les gens du Nouveau-Brunswick. Nous voulons que tous les gens du Nouveau-Brunswick sentent qu'ils ont plus d'argent à dépenser ce mois-ci. Merci beaucoup de la question.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le ministre de la réponse. Encore une fois, pendant la campagne, notre plateforme contenait un engagement très ferme visant à réduire et à supprimer la double imposition. Encore une fois, il est bon de voir que nous agissons en ce sens. Notre économie ne peut pas prospérer si nous dépendons entièrement du secteur public. Nous devons nous pencher sur la croissance du secteur privé afin de pouvoir assurer la survie du Nouveau-Brunswick.

Le plan pour la suppression de la double imposition que nous réclamions et pour lequel nous nous sommes battus avec force comprenait un gel des loyers pendant trois ans. Grâce à la suppression de la double imposition, vous pourriez geler les loyers et éviter ainsi qu'ils n'augmentent, ce qui profiterait par ailleurs aux locataires. Le fait est que, lorsque les propriétaires paient trop d'impôts, ils refilent inévitablement le coût aux locataires. L'inverse étant aussi vrai, il faut s'assurer que, au moment de réduire graduellement l'impôt en question afin de l'éliminer complètement, les locataires profitent aussi des retombées pour qu'ils en tirent un certain avantage. Encore une fois, je veux simplement demander au ministre : Quel plan concret prévoit-il appliquer pour que les locataires tirent avantage de la réduction fiscale?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député de la question. En vue de la mise

Questions orales

en oeuvre... Tout d'abord, la réduction sera échelonnée sur quatre ans. Nous devons évaluer la mesure à court, à moyen et à long terme. Comme je l'ai dit plus tôt, nous devons examiner la façon dont nous pouvons nous en servir pour aider la population du Nouveau-Brunswick. Les consultations vont commencer, et nous discuterons avec les propriétaires. Toutefois, nous suivrons aussi l'évolution de la situation, et les propriétaires le savent bien. Ils savent que nous nous attendons à ce que la mesure améliore grandement la vie des personnes du Nouveau-Brunswick. Je suis certain que l'association des propriétaires verra aussi la mesure d'un bon oeil.

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, je suis très content de savoir que le ministre de la Santé n'est pas spécialiste. Ce devrait également être le cas pour son collègue, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Puisque nous ne pouvons pas entendre directement ce qu'ont à dire les responsables de la Santé publique, le ministre de la Santé confirmerait-il que les responsables de la Santé publique endossent entièrement la position de son collègue?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, vous avez raison. Je n'ai pas de diplôme en médecine. Je fais confiance à la Santé publique. Je sais que les responsables de la Santé publique travaillent régulièrement avec les membres du Cabinet. Pas plus tard qu'hier après-midi, des responsables de la Santé publique ont rencontré le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Je sais qu'ils communiquent constamment ensemble. Je sais que le gouvernement procède à la création d'un groupe de travail multipartite composé des chefs des trois autres partis et de ministres du gouvernement. Il s'agit d'un processus dans le cadre duquel nous travaillons ensemble.

Si le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance veut privilégier la prudence en ce qui concerne la protection des enfants de la province, il a le pouvoir de le faire aux termes de la loi. Imaginez le tapage que l'on ferait là-bas si une personne allait à l'école et y contractait une infection. Les gens là-bas pousseront des cris parce que le ministre n'aurait pas...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, le ministre de la Santé n'a clairement aucune idée, encore une fois, de ce qui se passe. S'il laissait parler

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

les fonctionnaires responsables de la Santé publique et les professionnels de ce secteur, la population saurait exactement ce qui se passe.

Le ministre de la Santé essaie clairement de laisser le champ libre au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour que ce dernier prenne des décisions ou encore pour qu'il fasse des volte-face. Ce ministre veut en faire d'une journée à l'autre, car il change de position d'une journée à l'autre.

La population du Nouveau-Brunswick demande de l'exactitude. L'exactitude, ce sont les professionnels de la santé qui peuvent la fournir. Ce sont les personnes responsables de la Santé publique qui peuvent le faire. Ce sont les représentants du ministre de la Santé qui peuvent le faire.

Quand le ministre de la Santé va-t-il laisser les personnes responsables de la Santé publique parler directement à la population du Nouveau-Brunswick pour lui dire quelle est la situation en ce qui a trait à la maladie à coronavirus 2019? Et, quand le ministre va-t-il nous dire si, oui ou non, il endosse la décision de son collègue, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance?

[Traduction]

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Des gens de la Santé publique seront disponibles cet après-midi pour répondre aux questions.

L'une des choses qui me dérangent vraiment... La politique déteint sur bien des sujets dont nous discutons ici. Soit. L'Assemblée législative est une enceinte politique. Nous jouons sur le principe de réciprocité et de concessions mutuelles. S'il y a bien un enjeu qui devrait faire l'objet d'une approche unifiée et d'un dialogue raisonnable et rationnel, c'est assurément celui qui a été soulevé.

Je peux politiser le tout. Nous pouvons nous renvoyer la balle et aborder la période des questions comme d'habitude. Ne sommes-nous pas, sans conteste, bien au-dessus d'une telle façon d'agir? Ne mettons-nous pas la sécurité et la santé de notre population... Ne mettons-nous pas un enjeu pouvant nuire à la santé à l'échelle mondiale... En d'autres termes, veut-on vraiment s'abaisser au point de vouloir politiser un tel enjeu?

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L) : Merci, Monsieur le président. Une grande confusion semble régner autour du coronavirus par rapport aux écoles et au hockey ; je pose donc ma question au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Il a annoncé des restrictions concernant la fréquentation des écoles publiques et des établissements d'apprentissage précoce et touchant pour une période de 14 jours les personnes qui ont voyagé à l'étranger. Le ministre dirait-il à la Chambre si les responsables de la Santé publique lui ont conseillé de le faire? Les a-t-il consultés ou a-t-il lui-même décidé de procéder ainsi?



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Le gouvernement fédéral et l'Organisation mondiale de la Santé ont demandé à tous les gouvernements de répondre à la menace que représente le coronavirus pour la population mondiale. J'ai consulté des gens à l'échelle provinciale — des gens de la Santé publique et d'autres personnes —, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale pour veiller à ce que nous instaurions les meilleures mesures de protection possible pour les groupes de personnes vulnérables de notre province. Le gouvernement actuel vous fera part des mesures additionnelles qui seront prises pour protéger un plus grand nombre de personnes vulnérables.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour donner des précisions très claires sur les restrictions vigueur. Elles visent les personnes qui ont voyagé à l'étranger, à l'exception du Maine, où nous avons manifestement beaucoup de contacts de part et d'autre de la frontière, et ne visent que ces personnes. Les restrictions interdisent en outre aux personnes qui reviennent de voyage et qui travaillent au sein du système scolaire public de retourner au travail pour une période de deux semaines. Si les personnes qui ont voyagé n'étaient pas accompagnées de leurs enfants, ces derniers peuvent continuer d'aller à l'école. Pour toute question relative aux restrictions énoncées, n'hésitez pas à communiquer avec moi au numéro 238-55...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L) : Le tout ressemble un peu à une publicité.

Encore une fois, Monsieur le président, il règne, autour de l'enjeu, beaucoup de confusion. Je reçois des appels et je sais que mes collègues reçoivent des appels et des messages. Les gens se demandent s'il est possible de continuer d'aller à l'école si une visite a été rendue à une personne qui revient de voyage. Il règne beaucoup de confusion. Le ministre a fait allusion ce matin au fait que la pizza pourrait y être aussi pour quelque chose. J'espère qu'il peut nous fournir quelques éclaircissements.

Les restrictions sont de portée assez générale. Une personne qui a voyagé n'importe où, à l'exception de l'État du Maine, ne peut retourner à l'école à son retour de voyage. Pourquoi le ministre ne s'en est-il pas simplement tenu aux zones de préoccupation cernées par la Santé publique en tant que zones d'éclosion majeure? Les gens se rendent à des endroits où il n'y a actuellement aucun cas déclaré de coronavirus.

(Exclamations.)

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L) : J'ajouterais, en passant, que nous ne sommes pas en mesure de dire qu'il n'y a pas de cas ici. Monsieur le président, je me demande simplement si le ministre peut expliquer sa décision.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je remercie le député de la question. Nous sommes actuellement en terrain inconnu quant à la situation provoquée par le coronavirus, mais nous constatons qu'il se propage à l'échelle mondiale. Nous avons la chance d'avoir un ministre de l'Éducation qui surveille la situation à l'échelle mondiale et qui continue d'y porter une attention particulière, de sorte que nous montrons maintenant la voie à cet égard.

Le ministre de la Santé travaille de concert avec le médecin-hygiéniste en chef. Cet après-midi, le médecin-hygiéniste en chef donnera, durant une conférence de presse, un aperçu des prochaines étapes qui nous attendent au Canada. Elle est en constante communication avec ses collègues dans l'ensemble du pays. Monsieur le président, nous créons aussi un groupe multipartite. J'ai parlé hier aux chefs des autres partis. Nous voulons surveiller constamment l'évolution de la situation pour fournir des réponses directement aux gens de leurs circonscriptions et pour nous assurer que nous nous occupons de la situation.

Il y a aussi, et le tout sera annoncé... Tout est prêt et l'est depuis plusieurs semaines, mais, essentiellement, Monsieur le président, l'OMU dans son ensemble interviendra et des mesures seront prises, de concert avec le ministère de la Santé et celui de la Sécurité publique, pour faire en sorte que nous soyons prêts si un premier, un deuxième, un troisième ou un quatrième cas se déclarait. Notre but est de protéger la population, et nous devons le faire ensemble. Merci.

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.